



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 juin 2026, et sous la présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, président de séance.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires :

AUGIER Marie France, BENIGAUD Patrick, BERRAT Gilles, BEURRIER Chrystelle, BLANC Claude, BOURACHOT Bernard, CHOMET Hervé, CHOQUET Céline, COLLIN Jean Luc, DAUMUR Daniel, DIAT Dominique, DUPLA Céline, EDIER Denis, FORTIN Franck, GARREL Sophie, GAUDRAT Didier, GODART Léopold, GUINATIER Jean-Louis, JALLET Jean-Philippe, LABBE Guy, LABUSSIÈRE Jean-Jacques, LAFAYE Christian, LAFARGE Thierry, LASSOT Jérôme, LAUSTRIAT Jacqueline, LAVOCAT Hélène, LOTHON Grégory, MARGELIDON-FOUQUET Marie Jo, MARIDET Fabrice, MARTINET-SCHIRCH Christelle, MINET Christophe, MONIER Jean-Noël, PERICHON Bernadette, PERRAUT Frédéric, PERROD Mickaël, PISSOCHET Fabrice, Yves PLOUHINEC, RAJAUD Michel, RENON Stéphane, RESSOT Richard, ROUX Sylvain, SCHNEIDER Maria, SOUFFÉRANT Alain, TINET Ludovic, TOCANT Jean François, TREUILLET Martine, TRUGE André, USSEL-MICHAUD Isabelle, VARY Laëtitia, VERNISSE Alain, VOISIN Véronique, ZENNOUCHE Jean-Philippe

Les conseillers suppléants :

LAMETERY Annie représentant CARIGNANT Solène, Pascal DEJEAN représentant CORTI Catherine, BADIN Isabelle représentant LACROIX, Guillaume VIF Christophe représentant PINSON René, Roland BION représentant PROBOEUF Chantal

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : ATHAYNE François à DIAT Dominique, BIGOT Pierre à BENIGAUD Patrick, MESQUITA Virginie à GODART Léopold, ROTAT Michel à DUPLA Céline, ROY Stéphane à VOISIN Véronique,

Excusés : GUILLAUME Romain, IWANOW Thierry,

Secrétaire de séance : BEURRIER Chrystelle,

N°111 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES – Finances – Piscine communautaire de Dompierre-sur-Besbre – fixation tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} mars 2010 approuvant la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et recettes d'activités annexes liées à la piscine communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°3221/2016 portant fusion de la Communauté de communes « Val de Besbre-Sologne Bourbonnaise », de la Communauté de communes « Varennes Forterre » et de la Communauté de communes « Le Donjon Val Libre » et ses annexes 1, 2, 3 et 4,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2015.12.14/5 approuvant les tarifs des droits d'entrée à la piscine communautaire ainsi que ceux liés aux activités permanentes et aux animations ponctuelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017/015 en date du 26 janvier 2017 portant reconduction de la régie de recettes de la piscine communautaire,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif des cartes nominatives délivrées aux usagers,

Il est exposé :

Madame la Vice-présidente déléguée aux finances, politiques contractuelles et commande publique propose de reconduire à l'identique les tarifs des droits d'entrée et ceux liés aux activités permanentes et aux animations ponctuelles de la piscine communautaire de Dompierre-sur-Besbre.

Elle propose également de fixer un tarif de 5 € par carte magnétique nominative délivrée aux usagers lors de l'achat de 10 entrées, d'un abonnement annuel ou pour les activités. En effet, la plupart des usagers ne ramenaient pas leur carte lorsqu'elle était vide ou la perdait. Le rachat de cartes représente un coût pour la collectivité. Ce dispositif pour objectif de responsabiliser les usagers.

La carte n'a pas de durée limitée dans le temps et l'utilisateur peut la recharger lorsque toutes les séances ont été utilisées.

Madame la Vice-présidente propose également de devenir partenaire « offres locales » du CNAS pour la piscine de Dompierre-sur-Besbre. Le Centre National d'Action Sociale (CNAS), à l'instar d'un Comité d'entreprise, propose des prestations d'action sociale et culturelle aux personnels des structures territoriales

Les offres locales permettent de renforcer l'attractivité des territoires où elles sont implantées.

Pour pouvoir bénéficier des offres locales, la collectivité doit proposer des tarifs préférentiels aux bénéficiaires du CNAS et à leurs ayants droit.

Les tarifs des droits d'entrée et des activités à la piscine de Dompierre-sur-Besbre sont mentionnés dans le tableau en annexe de la présente délibération.

Par ailleurs, la piscine de Dompierre-sur-Besbre envisage de proposer un service de boissons chaudes et froides en libre-service avec l'objectif d'améliorer l'accueil du public.

La société Fountain propose des machines de distribution de boissons chaudes et fraîches et snacks pour un coût de location de 475 € HT pour une durée de 48 mois. Le contrat de location comprend également l'entretien, les pièces, la main d'œuvre et le déplacement.

Les recettes sont perçues intégralement par la collectivité, ce qui permet de rentabiliser l'équipement très rapidement.

Il est proposé de valider la location des deux distributeurs sur une durée de 48 mois, celle-ci offrant le meilleur équilibre entre coût et rentabilité.

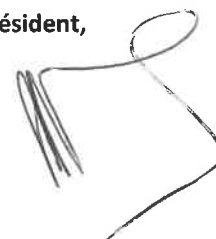
Il convient également de fixer les tarifs ci-dessous pour les boissons, snacking et accessoires :

Café simple / Thé	1,30 €
Boissons chaudes élaborées	1,60 €
Boissons fraîches	2,00 €
Snacking	2,00 €
Chaussons anti/verrues enfants/adultes)	10,00 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de :

- **fixer les tarifs des droits d'entrée, les tarifs des activités permanentes et des animations ponctuelles de la piscine communautaire de Dompierre-sur-Besbre tels que mentionnées dans le tableau ci-annexé,**
- **fixer les tarifs des boissons, snacking et accessoires de la piscine communautaire de Dompierre-sur-Besbre tels que mentionnées dans le tableau ci-dessus,**
- **devenir partenaire « offres locales » du CNAS, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le CNAS,**
- **de souscrire le contrat de location des machines de distribution de boissons chaudes et fraîches et snacks pour une durée de 48 mois avec la société FOUNTAIN, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de location,**
- **autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité de ces tarifs et à signer tout document se rapportant à l'affaire.**

P.E.C
Le Président,



ANNEXE à la délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2026

**Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire**
**Grille tarifaire Piscine communautaire Dompierre-sur-Besbre applicable
à compter du 1er juillet 2026**

ENTREES INDIVIDUELLES		
Adultes		3,30 €
Enfants de 3 ans à 15 ans, étudiants, familles nombreuses, handicapés, personnel communautaire EABL, bénéficiaires CNAS et leurs ayants-droit sur présentation justificatifs		2,20 €
CARTE MAGNETIQUE - 1er Achat ou Renouvellement si perte		
Carte magnétique nominative		5 €
CARTES 10 entrées - Illimitées dans le temps		
Adultes		28 €
Enfants de 3 ans à 15 ans, étudiants, familles nombreuses, handicapés, personnel communautaire EABL, bénéficiaires CNAS et leurs ayants-droit sur présentation justificatifs		18 €
ABONNEMENT ANNUEL - Carte à compter date d'achat		
Adultes		200 €
Enfants de 3 ans à 15 ans, étudiants, familles nombreuses, handicapés, personnel communautaire EABL, bénéficiaires CNAS et leurs ayants-droit sur présentation justificatifs		130 €
TARIFS GROUPES (à partir de 10 personnes)		
Adultes		2,80 €
Enfants de 3 ans à 15 ans, étudiants, familles nombreuses, handicapés, personnel communautaire EABL, bénéficiaires CNAS et leurs ayants-droit sur présentation justificatifs		1,70 €
SCOLAIRES et GROUPES hors conventions - BASSIN		
Location bassin par heure et par ligne d'eau		23 €
ECOLES hors conventions - SEANCE et BASSIN		
Séance	40 MN	32 €
	1 H	47 €
Collèges	Territoire	23 €
1 ligne d'eau / heure en supplément	1 H	
Bassin	Complet	47 €
ANIMATIONS / ACTIVITES		
Entrée individuelle Animation / Activité		10 €
ACTIVITES		
Activités	Carte 10 séances	Carte 30 séances
Bébés Nageurs	55 €	150 €
AquaDébrouil'	55 €	150 €
Aquagym	55 €	150 €
Aquaphobie	55 €	150 €
Aquabike	65 €	150 €
Jardin aquatique		150 €
Perfectionnement	55 €	150 €